



## Compte Rendu du CA de l'UL du 25/09/2018 par le SNPTES

Le CA débute à 9h15

Procurations : 6

### 1. Informations du Président

Le Président explique que le budget de l'Etat a été présenté hier, il est en augmentation pour le MESRI. La trajectoire pour la recherche est maintenue, les crédits annoncés sont bien là (accompagnement de la réussite étudiante), le GVT est pris en compte. En revanche, rien sur le fonctionnement récurrent des universités.

Le Président a rencontré la Ministre de l'Enseignement Supérieur et le Ministre de l'Education Nationale concernant les grandes réformes en cours:

- Etudes de santé (horizon 2020 pour la suppression de la PACES), on n'a pas d'éléments. Des GT se mettront en place.
- DUT (passage à 3 ans, objectif plus technologique, plus d'apprentissage et de professionnalisation). Les BTS restent des diplômes à Bac+2.
- Formation des professeurs du primaire et du secondaire. Un changement de gouvernance dans les ESPE est à prévoir. Pas de modifications à prévoir sur CAPES ou agrégation.

L'UL n'est pas présente dans le classement de Shanghai thématique. Ceci est dû à un souci avec le fournisseur de données de ce classement. Le Président a écrit un courrier pour demander la rectification, ceci a été fait, l'UL est désormais dans les 50 premières mondiales dans plusieurs domaines (métallurgie, sciences de la terre, santé publique). Notre université a une très belle visibilité.

La rentrée se déroule bien. Quelques ajustements sur le CLSH Nancy en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année, car les étudiants n'ont pas encore tous choisi leurs options. A Brabois, petit retard de démarrage de formations liées à des travaux concomitants. Des soucis liés aux transports (la période 7h-9h) et à la restauration.

CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) : les choses se passent bien, la collecte fonctionne. Une circulaire est annoncée pour le 15 octobre afin de cadrer les montants attribués au FSDIE entre autres.

La VP CF précise que plus de 50 000 étudiants sont d'ores et déjà inscrits à l'UL (+6% par rapport à l'an dernier à la même date, mais cela est lié à la rapidité des démarches donc pas de conclusions définitives avant le 15 octobre). Pas de difficultés d'accueil avec ParcoursSup. Augmentation des inscriptions à la PACES, diminution en STAPS.

Le DGS revient sur une étude de la société DeFacto concernant la Qualité de Vie au Travail (QVT) en 2014-2015. Des débats ont lieu sur le manque de communication de l'UL sur le sujet, on se demande ce qui a été caché. En fait, c'était une étude sur les Risques Psycho-Sociaux, dans le cadre d'une MAPA (pas de remise en concurrence nécessaire). Le coût a été de 14,4 k€. L'ensemble des organisations syndicales a rencontré la société et n'a pas émis de commentaire, c'est un GT paritaire qui a déterminé le cadre de l'étude, son périmètre, etc. Le prestataire a rendu ses livrables, il a accompli toute la prestation, nous n'avons pas retravaillé avec lui car plus de besoin. Le DGS est donc quelque peu étonné des commentaires qui sont émis actuellement. Il est temps de clore la discussion.



## 2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 juillet 2018

Vote : unanimité pour.

### Enjeux stratégiques

#### 3. Projet d'Université Européenne (information & échanges)

Le VP International explique qu'il s'agit aujourd'hui d'un point d'information, nous reviendrons au CA en novembre 2018 pour approbation du projet en cours. Le Président de la République veut faire émerger des universités européennes. Un appel sort à l'automne pour créer des pilotes de ce type d'université. Nous nous appuyons sur notre aspect transfrontalier à travers UniGR (Université de la Grande Région), mais il ne s'agit pas simplement de prolonger UniGR. Il faut plutôt s'appuyer sur ce projet pour rayonner beaucoup plus largement. Quatre ou cinq grands départements seraient proposés (matériaux, fait européen, santé, cyber-sécurité, ressources-énergie), afin de porter des projets enseignement/recherche, mais également des collaborations avec d'autres pays européens débordant largement de la Grande Région. On veut miser sur le plurilinguisme (français, allemand, anglais).

Le Président ajoute que nous avons tous les outils, le seul risque c'est de ne pas être reconnus car on existe déjà.

Un administrateur représentant du collège A estime que c'est ambitieux, mais aura-t-on une vraie structure opérationnelle ou un simple affichage ?

Le Président rétorque que UniGR a déjà une structure (association de droit luxembourgeois dont le siège est à Sarrebruck) avec un catalogue de formations disponible, des projets InterrReg, etc.). Il ne s'agit pas ici de fusionner les universités.

Le représentant de Metz Métropole ajoute que sur les 185 000 travailleurs frontaliers dans la grande région, 125 000 sont lorrains, cela montre combien nous sommes centraux dans ce projet.

#### 4. Rénovation du dialogue de gestion interne à l'Université de Lorraine

La VP CA annonce que parmi nos objectifs, il s'agit de mieux articuler moyens et stratégie, développer une confiance partagée au sein de l'établissement, entrer dans une démarche partagée formation-recherche, maintenir notre équilibre financier et notre capacité à investir. Ceci passe dans une première étape par la réorganisation des calendriers, une évolution du modèle économique, une évolution du dialogue l'allocation aux Pôles et Collégiums, une démarche prospective sur les emplois. L'établissement lève certains verrous prudentiels et prend des risques.

Changement de calendrier : ce n'est pas anodin, mais la GBCP lie fortement les budgets successifs de l'établissement. L'allocation des moyens de l'année n+1 devrait avoir lieu en juin de l'année n, le compte financier de l'établissement restant validé au mois de mars.

Projet d'activité des Pôles et Collégiums : il s'inscrit désormais dans une démarche pluriannuelle, des échanges de moyens en cours d'année entre les PS et les C peuvent avoir lieu sur la base de projets.

Modèle économique : les moyens de l'établissement proviennent de la SCSP –Subvention pour Charges de Service Public- et du prélèvement sur Fond de Roulement. Les moyens sont répartis sur la Masse Salariale Etat et sur les composantes, qui ajoutent leurs ressources directes. En général, l'allocation des moyens est supérieure aux moyens à répartir (exemple 2018 : 4 M€). Le modèle actuel fonctionne, mais ne nous met pas en



cohérence avec le projet d'établissement. Par ailleurs, ce modèle n'est pas opérationnel en termes de GBCP. Il faut arriver à plus d'efficacité, et à une meilleure maîtrise de trajectoire négative de nos enveloppes (ex : maîtrise du GVT). Il est proposé maintenant de fonctionner systématiquement au coût complet. Toute activité engendre des coûts souvent « oubliés » au niveau établissement : compte informatique, environnement (chauffage, service, etc.). Les différents frais de gestions sont estimés à 20% minimum, mais sont souvent contraints, par exemple dans un projet ANR (frais de 4%). Mais partout où les règles ne sont pas fixées, il s'agit de monter progressivement les frais de gestion sur les contrats.

Quelques bénéfices attendus : suppression du mécanisme prudentiel de 5%, simplification du mécanisme des droits d'inscription, dégagement de marges de manœuvre.

Pour les emplois : cartographies cibles à réaliser dans les entités : pas une image des emplois aujourd'hui, mais une cible des emplois (cohérence des fiches de postes avec les besoins, etc.), poursuite du déploiement de la GPEC.

Du débat qui suit, il ressort que les administrateurs demandent à voir sur le terrain les effets bénéfiques de ce nouveau système, tout en reconnaissant les limitations de l'actuel. La sécurisation en particulier est certes contraignante, mais elle porte bien son nom.

Votre représentant demande si ce modèle sera mis en place en cohérence avec les EPST, notamment sur la partie emplois.

Le Président confirme que cela se fait à travers l'outil DIALOG – Interface pour la demande de Moyens, commune au CNRS et à l'UL. Pour les personnels BIATSS c'est simple puisqu'on parle de concours affectés, cela est plus délicat avec le concours chercheur CNRS qui ne présuppose pas d'affectation des postes.

Vote : 5 abstentions, autres pour.

## **5. Allocation des moyens 2019 aux pôles scientifiques, collégiés et directions opérationnelles**

La VP CA indique que les moyens proposés s'inscrivent dans le cadre du fléchage lié à la loi ORE, de la poursuite du décalage des emplois EC, des règles nationales (plus de contrainte Sauvadet donc plus de postes ouverts, mais augmentation mécanique des BOE et Pacte), de la volonté de ne pas transformer, sauf cas exceptionnel, les postes AENES en BAP J. L'allocation des heures complémentaires (HC) et des vacances s'inscrit dans la mise en place de la nouvelle offre de formation, une augmentation est à prévoir tant que cette offre n'est pas complètement calée.

Un représentant du Collège A s'interroge : ne serait-ce pas le moment d'avoir une réflexion globale sur les HC ?

La VP CA confirme, d'ailleurs un GT va se mettre en place sur le sujet. Ceci étant, notre nombre d'étudiants augmente constamment dans un périmètre d'emplois contraints, donc mécaniquement la hausse des HC s'explique.

Le Président ajoute que par rapport aux établissements de même taille, nous sommes dans la moyenne basse. Nous avons également beaucoup de formations professionnalisantes générant des heures supplémentaires du fait de l'intervention de professionnel extérieurs. Nous ne pouvons dégeler des postes d'Enseignants-Chercheurs.

Vote : 4 abstentions, autres pour.



## **Affaires Financières**

### **6. Choix du cabinet de certification des comptes de l'Université de Lorraine**

Le DGS explique qu'une consultation (accord-cadre national, marché restreint) a été relancée pour choisir un cabinet de certification des comptes sur 6 ans (2018-2023). 5 cabinets ont remis une offre, dont une déclarée irrégulière. L'offre apparaissant la plus avantageuse au niveau de l'ensemble des critères est celle du Cabinet Mazars (anciens commissaires aux comptes de l'UL) pour 393 k€.

Suite à une question de votre représentant, le DGS explique que la procédure est particulière : même si le cabinet est le « mieux-disant » suite à la procédure de passation de marché, le CA doit valider car le Président ne peut choisir seul le Cabinet qui audite les comptes de son Université.

Vote : unanimité pour.

### **7. Remises gracieuses**

Vote : unanimité pour.

## **Vie Institutionnelle**

### **8. Élection :**

- **d'un membre de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants (en remplacement de M. LALLEMENT)**
- **et de 2 membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers – complément :**
  - I. un maître de conférences (en remplacement de Mme PAULUS)**
  - II. un représentant des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonction (en remplacement de M. LALLEMENT)**

Vote circonscrit à certaines catégories de personnels en leur seule présence.

### **9. Désignation d'un représentant du collège B du Conseil d'Administration appelé à siéger à la Commission Patrimoine Immobilier (en remplacement de Mme PAULUS)**

La VP CA annonce la candidature d'Anne POSZWA.

Vote : unanimité pour.



## **10. Statuts de l'Université Numérique Thématique « Université des Sciences En Ligne (UNISCIEL)**

Vote : unanimité pour.

## **11. Modification des statuts de l'UFR Sciences Fondamentales Appliquées (SciFA)**

Un représentant du Collège B intervient pour signaler une requête qu'on lui a transmise : aucun département ne recouvre la discipline EEA (électronique, électrotechnique et automatique), ce qui pose souci aux enseignants dans ce domaine. Lors du Conseil d'UFR de juillet 2018 qui a voté cette modification de statuts, la demande de création d'un Département EEA a été débattue et explicitement rejetée par vote. En tant que porteur de la demande, il ne souhaite pas participer à ce vote. Il ajoute que ce vote peut également être vu comme une confirmation de l'existant, dans ce cas quid de la création de l'Ecole Mista ?

Le Président répond que les statuts de l'UFR doivent être modifiés formellement, mais cela n'empêche pas une future modification. Il rappelle également l'historique pour Mista. Le Collégium L-INP s'est prononcé favorablement, mais sous un certain nombre de réserves. Mais le Collégium Sciences et Technologie doit également se prononcer favorablement pour la réorganisation entraînée par la fusion des UFR messines conduisant à la création de l'Ecole (le tout avant validation de la CTI). Or un consensus n'a pas pu être trouvé pour le moment.

Vote : 5 abstentions, autres pour.

## **12. Statuts de l'EA 3998 Unité de Recherche « Animal et Fonctionnalités des Produits Animaux (UR AFPA)**

Vote : unanimité pour.

### **Ressources Humaines**

## **13. Modification du statut « Enseignant associé à mi-temps »**

## **14. Prime d'intéressement 2018**

## **15. Listes d'aptitude BIATSS et transformation d'emplois 2018**

## **16. Campagne de publication des emplois du second degré 2019 : 1ère vague**

## **17. Rémunération des activités accessoires des personnels BIATSS**

Vote groupé sur les points 13 à 17 : unanimité pour.

Vote sur le point 14 : 1 contre, autres pour.



Votre représentant SNPTES a demandé que le point 14 soit disjoint des autres (présentation sans débat de l'ensemble de ces points). **Il s'est prononcé contre la PI proposée au point 14.**

*Il est maintenant clair avec le recul, qu'elle induit une politique inégalitaire entre les personnels de l'UL basée sur les moyens et une vision catégorielle différente entre les structures. Doit-on comprendre que les personnels des laboratoires sont sensiblement moins investis (% des personnels touchant la prime moins important) ou que ceux des Directions sont moins méritants (prime moyenne plus faible) ? Le SNPTES ne le pense pas !*

*Les recommandations données par le Président semblent restées lettre morte. On continue à cumuler cette prime avec d'autres primes fonctions et le % de personnels de Cat C touchant cette prime se stabilise contrairement au Cat B et A.*

**Du fait qu'une seule OS a approuvé cette PI en Comité Technique (7 contres, 2 pour), les résultats du vote du CA sont quelque peu étonnants.**

## **18. Bilan Social 2017**

La VP RH fait une courte présentation du bilan social avec un focus sur l'absentéisme.

Votre représentant félicite les services impliqués dans la mise à jour de ce rapport, et demande si on perçoit des effets du rétablissement du jour de carence. Par ailleurs, l'absentéisme des personnels BIATSS est plus fort que celui des enseignants-chercheurs. Pourquoi ? Enfin, on note une forte augmentation des jours de congés maladie pris entre 2014 et 2017. Cela est-il significatif de quelque chose ?

Le DRH répond qu'on n'a pas encore assez de recul pour mesurer l'effet du jour de carence, mais on observe une réduction du nombre des arrêts courts, et une augmentation des arrêts longs. Ceci étant, le taux d'absentéisme à l'Université est faible par rapport à des collectivités territoriales par exemple.

La CP RH explique le nombre de jours de congés maladie plus faible chez les enseignants par le fait qu'ils ne topent pas, et donc ne déclarent pas forcément systématiquement leurs jours de congés maladie, ce qui peut se faire à leur détriment.

Le DGS ajoute que dans le groupe de travail RPS, le nombre de jours de congés maladie est un indicateur fort, il faudra surveiller ce chiffre. Le Président confirme.

Vote : unanimité pour.

## **Formation & Insertion Professionnelle**

### **19. Accréditation du Diplôme d'Etat Infirmier en Pratique Avancée**

La VP CF précise que la spécificité de la formation nancéienne, c'est une ouverture en formation continue pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'infirmier avec plusieurs années d'expérience.

Vote : 4 abstentions, autres pour.





## **20. Modification de la délibération du 12 juin 2018 relative aux Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) proposées par l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy (ENSMN)**

La VP CA propose la suppression des POCS en 1<sup>ère</sup> année de Mines Nancy du fait de l'augmentation des droits d'inscription en cette rentrée.

Vote : unanimité pour.

## **21. Demande d'habilitation du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) SOLidarité Numérique et Attractivité Territoriale – Sonate**

Point reporté.

## **22. Liste des UE Libres 2018-2019**

La VP CA explique que c'est une présentation réglementaire.

Vote : unanimité pour.

## **Recherche & Valorisation**

### **23. Utilisation du portail HAL Université de Lorraine comme bibliographie officielle de l'Université**

Le Président indique que des laboratoires de l'UL ont été sollicités dans une phase de test pour déposer toute leur bibliographie sur HAL. Désormais un cadre juridique existe, qui impose que toute recherche en France et en Europe financée par des deniers publics doit in fine être accessible en ligne gratuitement.

Il est proposé le dépôt des publications des laboratoires de l'UL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La bibliographie des laboratoires lors de leur évaluation HCERES sera celle référencée sur HAL. Ceci est une obligation légale.

Un représentant du Collège A considère que c'est une lecture de l'article de loi en question. In fine, c'est l'enseignant-chercheur qui choisit si l'article est publié ou non. Et cela ne concerne que les publications liées à des travaux financés à plus de 50% par des financements publics.

Un débat suit, a priori il reste possible de publier en ligne sur HAL même si on a signé un copyright qui aliène nos droits, après une période de 6 mois à 1 an. Par ailleurs, les enseignants-chercheurs n'ont pas obligation légale à titre individuel de publier en accès libre. On ne peut contraindre en revanche l'exhaustivité dans HAL, le texte à voter est modifier en conséquence pour signaler que HAL sera la bibliographie principale. Pour ce qui est de récupérer les articles, cela se fera peut-être de façon automatique, sans que les laboratoires soient obligés de ressaisir les éléments bibliographiques.

Vote : 1 contre, 6 abstentions, autres pour.

### **24. Modification des coûts relatifs aux prestations de service et de partenariats socioéconomiques**

Vote : unanimité pour.



## Juridique

### **25. Convention de cession de biens mobiliers à titre onéreux**

Vote : unanimité pour.

Fin du CA à 15h40.

Votre élu représentant du SNPTES au CA de l'UL

Bernard DUSSOUBS